



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0018_2026 Affectation des résultats 2025 - budget annexe "pole santé libéral ambulatoire"

Le Conseil Communautaire vient d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le Budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Il convient d'en affecter les résultats.

Les résultats financiers suivants ont été constatés et validés au moment du vote du compte financier unique 2025. Ils s'élèvent à :

+ 84 594,59€ en fonctionnement ;
 - 107 005,19 € en investissement.

Les crédits restant à réaliser s'élèvent à:

74 046,74 € en dépenses ;
 0 € en recettes ;

Soit un déficit de financement de 74 046,74 €.

Il est proposé d'affecter :

107 005,19 € en dépenses d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;

84 594,59 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,

VU l'instruction budgétaire M57 relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT les résultats d'exécution du budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient, en priorité, d'affecter en réserves une somme au moins égale au besoin de financement d'investissement constaté,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

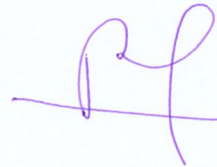
A l'unanimité,

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du budget annexe "pole santé libéral ambulatoire" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous :
 - ✓ 107 005,19 € en dépenses d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;
 - ✓ 84 594,59 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

Pont-Audemer, le 2 mars 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL